

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ

N°CR-2021-67

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

POINT 2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 15 NOVEMBRE 2021

La Commission de la Recherche, en sa séance du 9 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Georges Linarès, Vice-président de la Commission de la Recherche d'Avignon Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L712-6-1-II,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur de la Commission de la Recherche, modifié et approuvé le 12 septembre 2019 et notamment son article 17.

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Recherche **approuve à l'unanimité**, le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 15 novembre 2021, telle qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la Commission de la Recherche : favorable à l'unanimité.

Membres composant la Commission : 32
Membres présents (10) ou supplées (8) : 18
Membres absents et non supplées : 14

Avignon, le 10 décembre 2021

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP

Louis Pasteur
84029 Avignon
cerdex 1

Affaire suivie par
Georges LINARES

Téléphone
04 90 16 27 00

Courriel
vice-president-recherche@univ-
avignon.fr

Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités le **24 JAN. 2022**

Nom du Campus

74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1
Tél. +33 (0)4 90 16 27 00
sagi@univ-avignon.fr